École d'art de Belfort G. Jacot
2, avenue de l'espérance
90 000 belfort
03 84 36 62 10
contact@ecole-art-belfort.fr
ecoledartdebelfort
www.ecole-art-belfort.fr

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

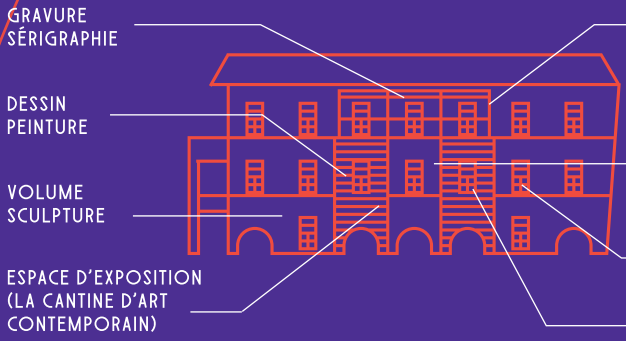

VILLE DE BELFORT
Territoire de Belfort Le Département
UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
avec le fonds social européen (FSE)
INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES
Culture
Projet soutenu par Fondation de France
PLATE FORME
PLATEFORME DES ÉCOLES D'ART PUBLIQUES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
ART DESIGN COMMUNICATION VISUELLE

ÉCOLE D'ART
DE BELFORT
ÉMETTEUR RÉCEPTEUR D'ARTS PLASTIQUES

LIVRET DU STAGIAIRE

ARTS GRAPHIQUES

2022-2023

PLATE FORME
PLATEFORME DES ÉCOLES D'ART PUBLIQUES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
ART DESIGN COMMUNICATION VISUELLE

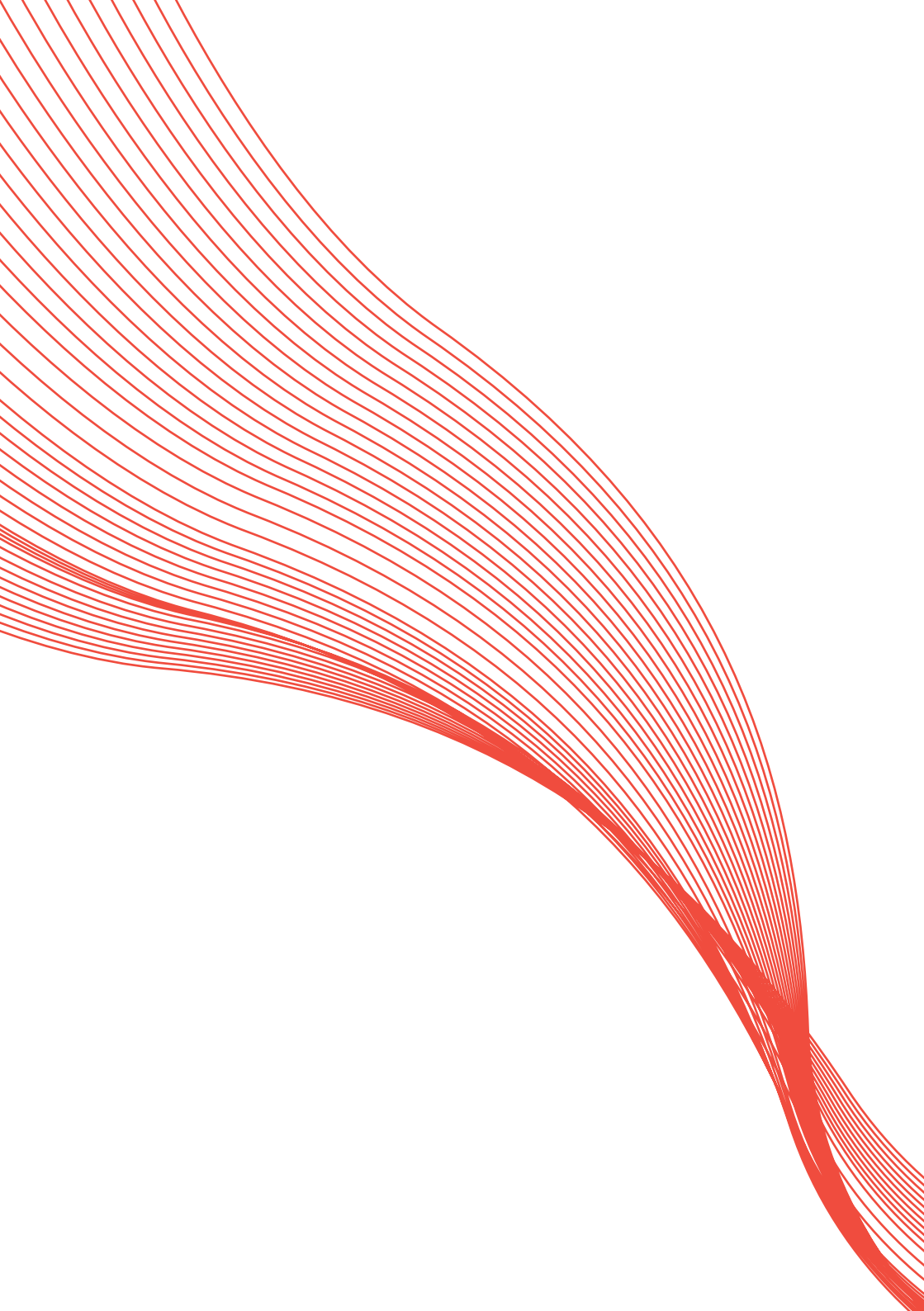

SOMMAIRE

- LE CENTRE DE FORMATION 6
- ORGANIGRAMME 8
- LES FORMATEURS 9
- PRÉSENTATION DU TITRE PROFESSIONNEL 12
- PRÉSENTATION DES MODULES 16
- EMPLOI DU TEMPS TYPE 20
- STATISTIQUES 21
- TÉMOIGNAGES 22
- RÈGLEMENT INTÉRIEUR 23
- PRÉSENTATION DU BÂTIMENT 28
- PLAN DE L'ÉCOLE 30
- INFOS PRATIQUES 32
- RÉSEAUX 34
- ANNEXE : GUIDE DU STAGIAIRE 37

Document mis à jour le 20/01/2022

LE CENTRE DE FORMATION

L'école d'art de Belfort – Association loi 1901 créée en 1980 - est un établissement d'enseignement artistique subventionné par la Ville de Belfort, le Ministère de la Culture (DRAC de Bourgogne-Franche-Comté), le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Fonds Social Européen et le Département du Territoire de Belfort. La spécificité de l'école d'art de Belfort réside dans son adhésion à un principe fondamental d'accès aux pratiques artistiques et culturelles pour tous publics.

Ce principe s'exerce dans le projet éducatif qu'elle conduit, qui vise à proposer au public le plus large possible une offre de formation de haut niveau, cohérente et diversifiée, couvrant les domaines des arts visuels et des arts graphiques et ouverte à l'ensemble des domaines de la connaissance. Cette activité d'éducation artistique couvre les champs des pratiques amateurs et des pratiques pré-professionnalisantes, elle mobilise chaque année scolaire près de 550 étudiants, élèves et stagiaires des formations professionnelles de tout âge, issus d'origines géographiques, sociales et professionnelles différentes.

L'École d'art de Belfort, unique structure d'enseignement artistique associative valorise la rencontre et l'intersection. Elle croise les publics et les formations, elle crée des liens avec des partenaires issus de différents domaines (entreprise dans le bâtiment, commune forestière, serres municipales...), Par ces actions, il s'agit d'ouvrir concrètement le champ de l'art à d'autres disciplines et sujets d'études possibles.

Située au coeur du centre historique de la ville de Belfort, agglomération aux frontières européennes, l'école d'art occupe depuis 1997 un bâtiment militaire entièrement rénové. Notre proximité géographique avec la Suisse et l'Allemagne offre aux étudiants des possibilités de rencontres avec un milieu artistique à dimension européenne.
L'activité d'enseignement de l'école d'art s'organise autour de quatre axes principaux :

1 - Les ateliers de pratique artistique et les cours d'histoire de l'art ouverts à tous publics volontaires, enfants, jeunes publics et adultes.
2 - La classe préparatoire aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'art, cursus post-baccalauréat d'une durée d'un an. L'Ecole d'art est membre actif du réseau national de l'APPEA (Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art).

3 - Les formations professionnelles qualifiantes en arts graphiques et en arts visuels, conventionnées par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et inscrites au programme régional d'actions en faveur des demandeurs d'emploi.
L'école d'art est agréée par la DIRRECTE pour l'organisation de sessions de validation conduisant au titre professionnel d'Infographiste metteur en page.

4 - Les actions de sensibilisation et diffusion dans le domaine de l'art contemporain ouvertes à tous et gratuites. L'école d'art présente trois à quatre expositions d'art contemporain par an d'artistes reconnus sur la scène nationale et internationale.

En croisant tous les publics, en profitant des opportunités liées aux partenariats et aux thématiques annuelles, l'Équipe de l'école d'art conçoit et organise de nombreux événements liés aux arts plastiques et aux arts graphiques : cycles de conférences, cours d'histoire de l'art, workshops, résidences, rencontres avec des artistes, médiation, voyage d'étude pour tous à l'occasion de grandes expositions nationales et internationales.

L'école d'art développe et expérimente une pédagogie trandisciplinaire apportant au contenu obligatoire des formations une pratique du jardinage, de la permaculture et une sensibilisation au développement éthique et durable.

© Ayfer Aydemir

© Léa Lambolez

© Véronique Herrbach

© Audrey Hoffman

© Gaelle Buzel

ORGANIGRAMME

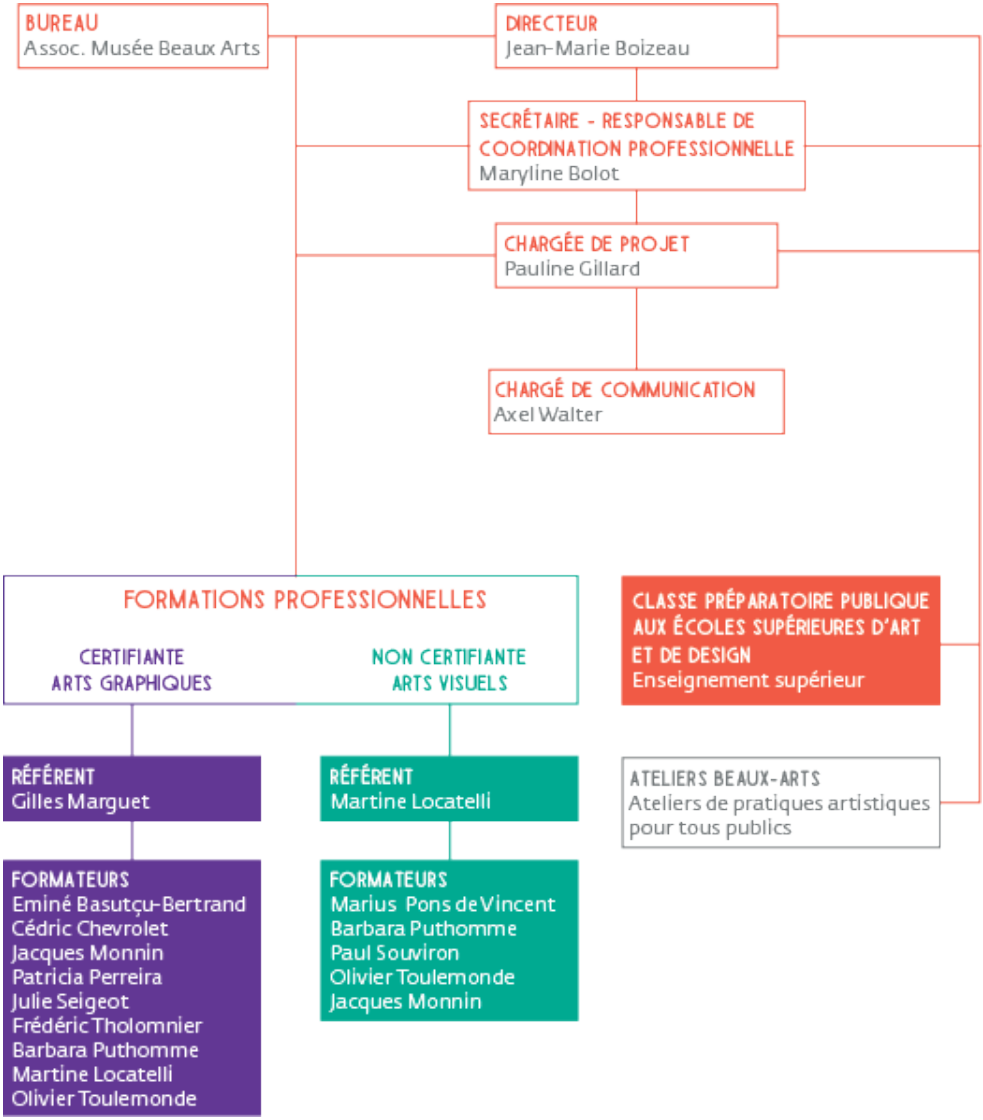

LES FORMATEURS

EMINE BERTRAND

Graphiste référent

The superb agency est une agence de design graphique et communication créée en 2012 par Emine Bertrand designer graphique de formation, diplomée de l'école de Beaux-arts de Besançon (DNSEP), passionnée par l'image et la communication visuelle... Avec plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la création graphique et du design de marque (branding).

CÉDRIC CHEVROLET

Graphiste référent

Cédric Chevrolet alias Glaztown, directeur artistique et designer graphique print et web.
Riche de 6 années de direction artistique au sein d'une agence de publicité, mon aventure se poursuit depuis 2012 en freelance.

JULIE SEIGEOT

Graphiste référent

Diplômée de la HEAR Mulhouse en 2007, elle collabore avec des agences de Mulhouse, Montbéliard et Belfort. Depuis 2010, elle est designer indépendante. Active auprès d'acteurs locaux dans la conception d'identité visuelle, d'édition et de communication globale.

PATRICIA PEREIRA

Graphiste référent

Diplômée de l'école des Beaux Arts de Besançon, avec un DNAP & DNSEP option communication visuelle en poche, départ pour Lisbonne pour 1 an en agence de communication et graphiste dans un groupe journalistique.
En 2007, l'agence PEREIRACREATION voit le jour, spécialisée dans la création graphique, le conseil en communication et l'événementiel.

FRÉDÉRIC THOLOMNIER

Développement Web

Expert digital accompagnant depuis plus de 20 ans les entreprises dans leur transformation digitale. Il aborde tous les sujets, que ce soit le développement web, l'infographie, le référencement, les réseaux sociaux, le webmarketing. Il met ses compétences 360 degrés au services de ses élèves que ce soit à l'Ecole d'Art de Belfort, à l'Université ou dans les entreprises où il intervient.

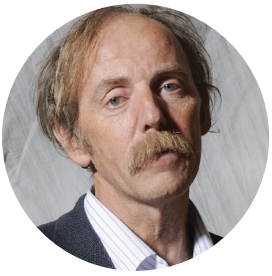

JACQUES MONNIN

Photographie

Jacques Monnin enseigne à l'école d'art à Belfort depuis 1996. Diplômé des Beaux Arts de Besançon, il exerce la profession de graphiste indépendant et de photographe (inscrit à la Maison des Artistes). Ses travaux artistiques se déclinent dans plusieurs directions : édition, photographie, peinture, modelage.

BARBARA PUTHOMME

Histoire de l'art

Docteure en philosophie, elle se consacre à l'enseignement des théories de l'art, croisant philosophie, histoire de l'art et sciences humaines. Parallèlement, elle développe un travail artistique sensible aux relations que nous entretenons avec les animaux.

MARTINE LOCATELLI

Étude de l'image

Elle est chargée de cours à l'école d'art de Belfort et travaille par ailleurs avec des Centres d'art, Frac et autres structures culturelles. Elle mène un travail artistique axé sur la photographie.
Plusieurs résidences – Italie, Japon, Allemagne...ont alimenté ses pratiques artistiques et pédagogiques.

RECHERCHE EN COURS

Anglais

GILLES MARGUET

Dessin/Peinture

Artiste-enseignant .
Dessin, peinture, couleur.

PAULINE GILLARD

Écologie appliqué

Enseignante à l'Ecole d'art de Belfort, elle travaille actuellement à un programme intitulé : «Jardiner le monde». Celui-ci inscrit la culture du vivant au sein de l'enseignement artistique dispensé à l'école et s'appuie sur la pratique d'un jardin.

OLIVIER TOULEMONDE

Création sonore

Artiste sonore indépendant.
Installations, concerts, performances, radio.

© Gaelle Buzelin

PRÉSENTATION DU TITRE PROFESSIONNEL

DÉFINITION DE L'EMPLOI TYPE ET DES CONDITIONS D'EXERCICE :

L'infographiste metteur en page est un professionnel du secteur de la communication graphique et multimédia dont les activités sont associées à la chaine graphique de production. Ses principales missions sont la transformation de la commande client en visuels et la réalisation de supports de communication répondant à une stratégie qui intègre l'ensemble des formats numériques dans son processus de flux de production. Il réalise des supports de communication de différents formats, selon différentes orientations et pour différentes plateformes.

Il prépare la réalisation de supports de communication, contribue à leur conception et participe à leur diffusion. Il assure une veille technique, technologique et concurrentielle pour augmenter sa productivité, sa technicité et sa capacité de conseil en se tenant informé des dernières tendances graphiques.
L'ensemble de ces productions est réalisé à partir d'un cahier des charges client ou des instructions de son responsable hiérarchique. Les productions correspondent au thème de la communication du client, à son identité visuelle et elles sont respectueuses des droits d'auteur.

Il intègre une équipe et un service dirigés par un responsable technique dénommé : directeur artistique, chef de fabrication ou chef de studio. Il est autonome pour les tâches techniques comme la préparation des fichiers, les photomontages, l'exécution de mise en page mais il tient compte des contraintes techniques associées aux supports et aux modes de diffusion. Il doit rendre compte de son travail à son responsable ou selon son statut directement au client.
Il est en relation avec des interlocuteurs internes intervenant sur les commandes des clients tels que directeur artistique, responsable du projet, service commercial, service marketing, chargé de communication, développeur, rédacteur, illustrateur, ainsi que des interlocuteurs externes partenaires prestataires tels que : imprimeurs, entreprises de communication, de marquage, de signalétique, de conditionnement, photographes, hébergeurs.
L'emploi s'exerce en tant que salarié dans un service prépresse, dans la presse, une maison d'éditions, une agence de publicité, un studio de création graphique, dans une structure publique ou privée ou en tant qu'indépendant selon différents statuts tels que : micro-entrepreneur, artiste-auteur inscrit à la maison des artistes, société unipersonnelle, travailleur indépendant ou intermittent. L'activité nécessite une station assise prolongée et continue face à des écrans. En tant que salarié, les horaires sont généralement fixes ; avec le statut d'indépendant, les déplacements et rencontres avec la clientèle sont fréquents.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DU TITRE

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Communication
- Edition presse et multimédia
- Imprimeries : de labeur, de presse, d'édition, du papier, carton
- Industrie graphique
- Prépresse
- Presse
- Publicité
- Administrations

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Infographiste
- Maquettiste PAO
- Opérateur prépresse PAO
- Graphiste metteur en page

POURSUITES D'ÉTUDES

- Formation supérieure relevant du Ministère de la culture, cursus de 3 ans sanctionné par le Diplôme National d'Art, niveau VI, ou de 5 ans sanctionné par le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, niveau VII.
- Formation qualifiante TP Concepteur Designer UI, niveau VI.
- DUT MMI métiers du multimédia et de l'internet, niveau V.
- DN MADE design graphique et ou webdesign, niveau VI.

LES STAGES EN ENTREPRISE

La formation prévoit une période de stage en entreprise (agences de communication, graphisme et web design, services communication de collectivités territoriales, imprimeries, structures culturelles.)

Mise à disposition d'un répertoire de lieux de stage ayant accueilli des stagiaires les années précédentes.
Rédaction et mise en page (numérique) d'une lettre de motivation et d'un CV.
Suivi individuel hebdomadaire concernant la recherche de stage. Dans certains cas, appui de la candidature du stagiaire auprès des responsables d'agence. Etablissement d'une convention de stage tripartite.
Remise au stagiaire d'une fiche précisant les objectifs retenus pour la période en entreprise, d'une grille d'évaluation et d'une feuille d'émargement.

Un bilan est réalisé conjointement avec le formateur responsable du suivi de stage, le tuteur et le stagiaire. Dans le cas où un stagiaire ne trouverait pas de stage, celui-ci devra travailler en centre de formation, il pourra ainsi finaliser des travaux en cours et rédiger son dossier professionnel. Il devra effectuer les heures de formation habituelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES.

Tout au long de la formation, différentes méthodes pédagogiques sont mises en oeuvre.

Apport théorique : : apprentissage en temps réel avec démonstration. Le formateur présente une opération ou une procédure et montre chacune des étapes de réalisation en précisant quoi faire et comment le faire. Les stagiaires apprennent en reproduisant les mêmes gestes que le formateur.
- Apport de références en début et en fin de séquence (auteurs, créations artistiques...).
- Diffusion d'une bibliographie.
- Mise en place d'un calendrier de visite de sites et d'expositions correspondant aux différentes compétences attendues.
- Programme de rencontre de professionnels du secteur des arts visuels.

Travaux pratiques : Mise en pratique pour l'appropriation des techniques. Questionnement approprié du formateur qui amène l'apprenant à construire lui-même ses propres connaissances en établissant des liens entre différents éléments, à donner le sens qu'il souhaite, à formuler ses pensées.

MOYENS PÉDAGOGIQUES.

Formateurs spécialisés dans le domaine de la communication visuelle.
Supports de cours disponibles sur le Drive des apprenants.
Livret de suivi pédagogique, fiche de suivi des cours (déroulé des séances).
Livret des évaluations passées en cours de formation (évaluation des dix compétences de la certification).
Abonnement à une salle de cours virtuelle (application zoom).
Livret du stagiaire disponible sur le site internet de l'école d'art (présentation détaillée des modalités pédagogiques, contenu de la formation, déroulement de l'examen...).

OUTILS UTILISÉS

1 salle de cours dédiée à la formation équipée :
- de 15 ordinateurs Mac + Adobe Creative cloud
- d'un écran plat
- d'un scanner A3
- 2 imprimantes couleur jet d'encre et laser
- de petit matériel de cours (crayon, peinture, feutres...)
- d'un tableau

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations par les formateurs des travaux réalisées par les stagiaires en cours de formation.
Tout au long de la formation. En moyenne une fois par semaine.
Evaluation du travail réalisé par le stagiaire à l'issue des exercices/sujets proposés.

Examen blanc.
Au bout de 6 mois de formation. Mise en situation professionnelle. Durée 2h.

Un mois avant l'examen. Entretien individuel (préparation à l'examen).
Présentation du press-book en présence d'un

jury composé de deux formateurs. Durée 30 minutes par candidat.

Modalités d'examen.
Modalités conformes au référentiel de certification du TP IMEP sous agrément de la DREEST
Examen programmé en juin, fin de la formation.
(durée totale 3h05 par candidat)
Mise en situation professionnelle
Entretien technique
Présentation du press-book
Entretien final
Résultats d'évaluations passées en cours de formation (évaluations des 10 compétences). Le livret du candidat est mis à la disposition du jury tout au long de l'examen.

Validation.
TP IMEP du Ministère chargé de l'Emploi (reconnu par l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)), de niveau 4 (bac) ; possibilité de validation du titre complet ou de validation partielle (certificat de compétences professionnelles (CCP)).
Le jury transmet les résultats oralement aux candidats lors de l'entretien final. Le procès verbal de l'examen est transmis à la DREEST après signature de celui-ci par les membres du jury et le responsable du centre.

Auto-évaluation
Intermédiaire – à 4 mois.
Final – en fin de formation

Questionnaire de satisfaction
A chaud – un mois avant la fin de la formation.
A froid – dans le mois qui suit la fin de la formation.
Collecte de la satisfaction des participants à travers différents critères d'appréciation (durée de la formation, contenu des ressources, environnement de la formation de formation, formateurs, déroulement des travaux, investissement des participants) et recueil des avis sur le déroulement de la formation

Bilan
Décembre et juin. Suivi individuel du stagiaire.

Mars : Bilans individuels à l'issue de la période de stage en entreprise.

Juin : Bilan final de la formation associant un représentant du Conseil régional et les prescripteurs.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

L'examen se déroule en quatre parties :

• Une mise en situation professionnelle (1h45). À partir d'un cahier des charges, le candidat analyse et utilise les éléments transmis afin de préparer les médias, réaliser les visuels et finaliser le support de communication.
• Un entretien technique (30 minutes). À l'issue de la mise en situation professionnelle, le jury questionne le candidat sur la production réalisée à partir du cahier des charges.

• Présentation du press-book (35 minutes). Le candidat présente au jury son press-book au format papier et/ou numérique et/ou en ligne (ex : maquettes, illustrations, packaging, brochures, flyers...).

• Un entretien final (15 minutes). Présentation du dossier professionnel (dossier rédigé par le candidat tout au long de la formation, comportant des exemples de pratiques professionnelles relatives aux 3 activités types du TP IMEP). Le jury évalue la compréhension, la vision et la culture professionnelle du métier.

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap.

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Formation financée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi.

Salariés : contacter la responsable de formation
mbolot@ecole-art-belfort.fr

Personnes en situation de handicap :
contacter la référente handicap
mbolot@ecole-art-belfort.fr
Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation.

Formation en présentiel ou hybride (alternance présentiel et à distance) en fonction des consignes sanitaires.

© Audrey Hantz

© Mélanie Moury

© Véronique Herrbach

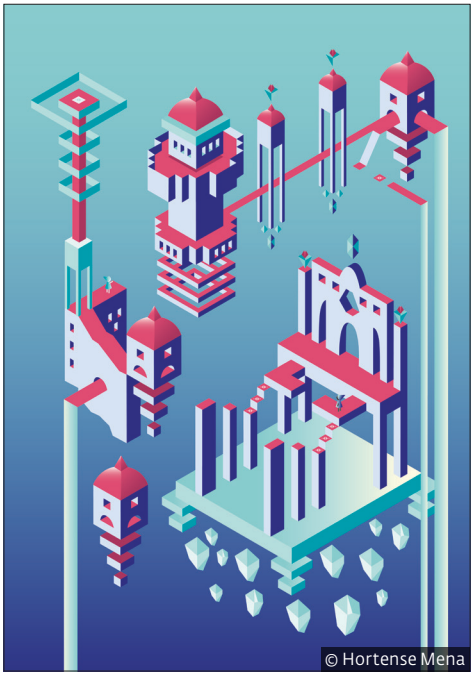
© Hortense Mena

© Fatih Akgul

© Aude Sotty

ÉLABORER UNE PROPOSITION GRAPHIQUE (275H)

- Recueillir et analyser les besoins du client, définir une solution graphique. Planifier et organiser la fabrication de supports de communication, en tenant compte des contraintes à partir d'un cahier des charges, de consignes transmises par les formateurs.
- Organiser l'ensemble des médias disponibles pour préparer sa production : numérisation des éléments visuels, acquisition des images à partir de bases de données en ligne, prise de vue, vérification et saisie du contenu textuel.
- Réaliser des maquettes et mises en page de différents types de supports de communication simples ou multipages (cartes, affiches, prospectus, dépliants, plaquettes, catalogues, journaux, brochures).
- Organiser le contenu textuel et visuel afin de valoriser les désirs et les points d'intérêt du client.

RÉALISER DES SUPPORTS DE COMMUNICATION (275H)

Mettre en page des documents simples et des documents élaborés à l'aide des logiciels professionnels (Suite Adobe). Contrôler la conformité du produit et vérifier la livraison.

L'IMAGE (Photoshop)

- Comprendre les principes de base de l'image numérique.
- Définir un format, une résolution et un cadrage.
- Corrections et retouches d'images.
- Modifier la colorimétrie, le contraste, la luminosité...
- Réaliser des photomontages simples ou complexes.
- Préparer et publier le fichier pour l'impression ou le web.

LE SIGNE (Illustrator)

- Réaliser des objets/dessins vectoriels.
- Utiliser les formes géométriques et créer des tracés, les modifier, les transformer.
- Créer des illustrations, logotypes, pictogrammes, personnalisation de lettres typographiques.

MISE EN PAGE (Indesign)

- Comprendre et mettre en pratique les règles fondamentales en typographie et en mise en page.
- Concevoir différents supports de communication (cartes de visite, affiches, magazines, livres, dépliants...).
- Intégrer des documents en provenance des logiciels Photoshop et Illustrator.
- Maîtriser les fonctionnalités dédiées à la conception graphique (maquettes, gabarits, styles), gérer la couleur et les procédés d'impression.
- Répondre aux exigences de la publication en ligne et mobiles.
- Exécuter des fichiers mis en page pour l'impression : pré-presse, pdf normés.

CONTRIBUER À LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION (275H)

- Assurer une veille technique, technologique et concurrentielle.
- Optimiser des recherches sur le web, utiliser des outils spécifiques pour la veille, identifier les sources fiables.
- Connaître le vocabulaire technique professionnel y compris en anglais.
- Promouvoir une réalisation graphique.
- Élaborer une présentation orale de ses réalisations afin de les mettre en valeur, selon un descriptif technique argumenté.
- Réaliser et utiliser des mokups, réaliser des prototypes.
- Argumenter son concept et ses choix graphiques afin de convaincre le client.
- Personnaliser un système de gestion dynamique de contenus de sites web.
- Connaître les langages HTML, CSS, pratiquer le logiciel de création dynamique et de site web wordpress.
- Maîtriser Wordpress pour mettre en ligne un site web de qualité professionnelle.
- Comprendre les référencements naturels (SEO), payants (SEA) et par les réseaux sociaux, l'e-mailing, la gestion de noms de domaine et d'hébergement web,

le fonctionnement d'internet...

- Connaître les bases du webmarketing (campagne publicitaire notament).
- Adapter des contenus pour le web et les réseaux sociaux.
- Mettre en place des réseaux sociaux en phase avec le site web (contenu, charte graphique, extension liant le site aux réseaux sociaux...) en restant dans le même univers.

PHOTOGRAPHIE (90H)

Acquérir des techniques de prises de vues et de laboratoire, dans les domaines de la photo numérique et argentique.

CULTURE DE L'IMAGE & DES PRATIQUES DE L'IMPRIMERIE (48H)

Développer une culture artistique et visuelle. Pratiquer les techniques artistiques (dessin, sculpture, sérigraphie, gravure).

FRANÇAIS & ANGLAIS (12H)

- Lecture et rédaction. Organiser et construire un CV. Rédiger une lettre de motivation.
- Mise à niveau ou perfectionnement en anglais. Il s'agit d'acquérir / de développer une compétence en anglais de spécialité : anglais des arts visuels et du graphisme.

COURS D'HISTOIRE DE L'ART & DE CULTURE GÉNÉRALE (26H)

- Approche théorique des grandes notions artistiques liées à l'image.
- Présentation des mouvements artistiques dominants et réflexion sur les intérêts et les finalités des faits artistiques.
- Acquisition d'une culture en histoire de l'art, plus spécifiquement centrée sur les problématiques communes et les points de convergence entre le champ de l'art et celui plus spécialisé du graphisme.

STAGE EN ENTREPRISE

Agences de communication, graphisme et web design, services communication de collectivités territoriales, imprimeries, structures culturelles.
(FÉVRIER / MARS 2023).

ÉCOLOGIE APPLIQUÉE (18H)

Projet pédagogique original intégrant à la formation un module de sensibilisation aux enjeux environnementaux par le travail de la terre. Sensibilisation au développement durable, à l'éco-citoyenneté et aux éco-gestes : jardiner en adoptant des méthodes biologiques en vue de produire ses propres légumes, récolter ses propres semences, multiplier, bouturer, cueillir nos plantes indigènes en vue de découvrir leurs usages possibles (alimentaires, soins...).

SAVOIR-ÊTRE PROFESSIONNEL (35H)

MODULE ADDITIONNEL

- Maîtriser l'univers professionnel du secteur en termes juridiques, de procédures et de statuts et le fonctionnement du réseau professionnel.
- Construire et structurer un message, apprendre à le communiquer, se préparer émotionnellement et psychologiquement à parler en public. Faciliter les échanges et permettre l'ouverture à l'autre.
- Rencontres avec des professionnels du secteur.
- Conférences d'historiens de l'art, auteurs et théoriciens des arts visuels.
- Interventions et rendez-vous individuels avec la structure *Culture Action* : Centre de professionnalisation des entrepreneurs culturels et artistiques.
- Séances «corps en mouvement» en collaboration avec *Viadanse - Centre Chorégraphique National*.
- Radio *Jacotiste*, conception d'une émission de radio et direct.

CODE NSF : 322
CODE RNCP : 1267

CODES ROME :
E1205 - Réalisations de contenus multimédias
E1305 - Préparation et correction en édition et presse
E-1306 - Pré-presse

© Ayfer Aydemir

© Véronique Herrbach

Carré Chocolat
saveurs & plaisir

Carré Chocolat
saveurs & plaisir

Carré Chocolat
instant gourmand

Carré Chocolat
instant gourmand

CARRÉ CHOCOLAT
instant gourmand

CARRÉ CHOCOLAT
instant gourmand

© Frédéric Minair

© Léa Lambolez

© Lucie Guenebaud

© Aude Sotty

© Anjum Hériau Andleed

© Fatih Akgul

© //Packaging

© Hortense Mena

© Gaelle Buzelin

Qualification « Infographiste Metteur En Page »

EMPLOI DU TEMPS (sous réserve de modifications ultérieures)

Du 12 septembre au 31 décembre 2022

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h -12h Photo *Jacques Monnin*	9h -12h Du 12/09/22 au 22/10/22 Analyse d'images *Martine Locatelli* Du 07/11/22 au 16/12/22 Anglais. Interventions de professionnels des métiers de la com.	9h -12h Culture générale, histoire de l'art/Français *Barbara Puthomme*	9h -12h Graphisme et supports numériques *Eminé Basutçu-Bertrand*	9h -12h Conception et supports graphiques/ *Patricia Pereira*
13h – 17h Expérimentation graphique *Cédric Chevrolet*	13h – 17h Dessin/couleur *Gilles Marguet*	13h – 17h Édition/texte/mise en page *Julie Seigeot*	13h – 17h Graphisme et supports numériques *Eminé Basutçu-Bertrand*	13h – 17h Conception et supports graphiques/ *Patricia Pereira*

Du 1er janvier au 24 juin 2022

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h -12h Photo *Jacques Monnin*	9h -12h (planning à déterminer ultérieurement) Édition/texte/mise en page *Julie Seigeot* ---------- Ecologie apliquée *Pauline Gillard*	9h -12h Web *Frédéric Tholomier*	9h -12h Graphisme et supports numériques *Eminé Basutçu-Bertrand*	9h -12h Conception et supports graphiques *Patricia Pereira*
13h – 17h Expérimentation graphique *Cédric Chevrolet*	13h – 17h Édition/texte/mise en page *Julie Seigeot*	13h – 17h Web *Frédéric Tholomier*	13h – 17h Graphisme et supports numériques *Eminé Basutçu-Bertrand*	13h – 17h Conception et supports graphiques *Patricia Pereira*

Durée hebdomadaire en centre : 35 heures
Calendrier de la formation : du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 23 juin 2023

Stage en entreprise : du 30 janvier 2023 au 3 mars 2023

Workshop : du 24 au 28 octobre et du 2 au 3 novembre 2022

Congés
- Lundi 31 octobre 2022
- Mardi 1er novembre 2022
- Vendredi 4 novembre 2022
- Du 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus
- Du 8 au 23 avril 2023
- 1, 8, 18, 29 mai 2023

Examen TP IMEP : 12, 22, 23 juin 2023

STATISTIQUES

DÉBOUCHÉS :

Taux d'insertion dans l'emploi et/ou en formation supérieure
(enquête faite 1 mois après la formation)
CDD : 10%
Ecole supérieure, enseignement artistique : 10%

Taux de réussite à l'examen en 2022 : 100 %
Taux de satisfaction concernant les stagiaires sortants (2021-2022) : 100%

le canard à 3 pattes

AUDREY HANTZ
PROMO 2019-2020
Infographiste freelance

Installée à mon compte en tant qu'artiste-auteur, j'ai réalisé l'identité visuelle de petites structures (entreprise, association). J'ai aussi mené différents projets graphiques en illustration notamment dans l'édition jeunesse.

VÉRONIQUE HERRBACH
PROMO 2019-2020
Infographiste

Infographiste dans une entreprise d'emballages haut de gamme, je conçois et personnalise des sacs, boîtes et tubes. Je réalise des fiches techniques et des fichiers d'impression pour nos fournisseurs, ainsi que des BAT pour nos clients.

OPHÉLIE FLEURY
PROMO 2014-2015
Chargée de communication
Graphiste freelance

C'est en 2014 que je décide d'intégrer la Formation Arts Graphiques pour élargir mes compétences. Aujourd'hui, je suis chargée de communication dans une collectivité territoriale et je viens de créer ma micro-entreprise dans le graphisme.

FA COMMUNICATION

FATIH AKGUL
PROMO 2019-2020
Infographiste freelance

Je suis actuellement en freelance infographiste. J'ai découvert la formation via les recherches internet. C'est une très bonne formation qui permet une bonne insertion professionnelle.

darkcube

SÉBASTIEN NIGGLI
PROMO 2018-2019
Graphiste -
Photographe freelance

Suite à mon diplôme d'infographiste / metteur en page, obtenu en juin 2019, j'ai lancé mon entreprise un mois après en tant que photographe & graphiste. Auto entrepreneur, je travaille à la maison où j'y ai installé mon bureau ainsi que mon studio photo professionnel.

GUILLAUME MOREL
PROMO 2016-2017
Illustrateur
Graphiste freelance

Je crée des visuels pour des privés, des youtubeurs et autres sur les réseaux sociaux. Je me suis surtout spécialisé dans l'art traditionnel, même si je maîtrise le numérique.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORGANISME DE FORMATION : ÉCOLE D'ART DE BELFORT, ÉTABLI CONFORMÉMENT AUX ARTICLES L6352-3 ET L6352-4 ET R6352-1 À R6352-15 DU CODE DU TRAVAIL.

Préambule

Article 1 – objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par l'École d'art de Belfort. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.
Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.
Il détermine également les règles de représentations des stagiaires.
Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Section 1 : Règles d'hygiènes et de sécurité.

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;

- de toute consigne imposée soit par la Direction de l'organisme de formation soit par le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition. Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il (elle) constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il (elle) en avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

- Pour les périodes de formation se déroulant en entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité sont celles de l'entreprise d'accueil.

Article 3 - consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés à chacun des niveaux de l'organisme de formation. Le (la) stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le (la) stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Article 5 - interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6 – accident

Le (la) stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

Section 2 : discipline générale

Article 7 - assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

Article 7.2. - absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.
Toute évènement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le (la) stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3. - formalisme attaché au suivi de la formation

Le (la) stagiaire est tenu de signer la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. La signature se fera dans le premier quart d'heure de chaque demi-journée.
Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

Article 8 - accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la Direction de l'organisme de formation, le (la) stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, y faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni procéder à la vente de biens ou de services.

Article 9 - tenue

Le (la) stagiaire est invité à se présenter à l'organisme de formation en tenue vestimentaire correcte. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés.

Article 10 - comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité afin d'assurer le bon déroulement des formations.

Article 11 - politique structurelle d'égalité entre les genres et de lutte contre toutes les discriminations

Constitue une discrimination et peut être sanctionnée toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Cette politique structurelle d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre toutes les discriminations concerne aussi bien les étudiant-e-s que la gouvernance de l'établissement et l'ensemble des personnels et intervenants.

L'école s'engage à :

- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances ;
- Prévenir toute forme de violence et de harcèlement ;
- Mettre en oeuvre l'égalité hommes-femmes ;

• Veiller au respect mutuel entre les sexes et transmettre une culture de l'égalité ;

• Favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans toutes les instances, à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tendre vers la parité dans la composition du conseil d'administration, des jurys et des commissions de sélection, pour contrer les solidarités et mécanismes conscients ou inconscients qui tendent à reproduire des schémas inégalitaires ;

• Reconnaître le rôle déterminant de la direction d'établissement comme garant de l'égalité hommes-femmes, du respect mutuel entre les sexes et de la lutte contre les stéréotypes et contre toutes les discriminations ;

• Lutter contre toutes les discriminations et toutes les formes de harcèlements quels qu'ils soient ;

• Lutter contre les attitudes sexistes et de genre, contre toutes les discriminations et contre les iolences sexuelles, sexistes et homophobes.

Article 12 - utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la Direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.
Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur tout anomalie du matériel.

Section 3 : mesures disciplinaires

Article 13 - sanctions disciplinaires

Tout manquement du (de la) stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.
Seront sanctionnés par un avertissement de la direction :

- trois retards et/ou absences injustifiés

- comportement inapproprié

- travail insuffisant et travaux non rendus

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe le financeur du stage de la sanction prise.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

• rappel à l'ordre ;

• avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;

• blâme : exclusion temporaire de la formation ;

• exclusion définitive de la formation.

Article 14 - garanties disciplinaires

Article 14.1. – information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au (à la) stagiaire sans que celui-ci (celle-ci) ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui (elle). Toutefois, lorsque un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le (la) stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui (elle) et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 14.2. – convocation pour un entretien

Lorsque le Directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante : il convoque le (la) stagiaire - par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé(e) contre décharge - en lui indiquant l'objet de la convoca-

tion ; la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article 14.3. – assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le (la) stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 14.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Section 4 : Représentation des stagiaires

Article 15 – organisation des élections

Il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes : tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ;
Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement.

Article 16 – durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 17 – Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Section 5 : pédagogie

Évaluations pédagogiques

Tout au long de la formation, le travail réalisé par le (la) stagiaire sera évalué à l'issue des exercices/sujets proposés.
Les résultats des évaluations seront consignés dans un livret remis au stagiaire en fin de formation.
Les évaluations seront accompagnées d'une appréciation générale de l'équipe pédagogique.

Fait à Belfort le 30Août 2022

Monsieur Jean-Marie Boizeau
Directeur de l'organisme de formation

TROISIÈME PAS
VERS LA RETOUCHE PHOTO

ESPACE DÉDIÉ À LA FORMATION GRAPHIQUE

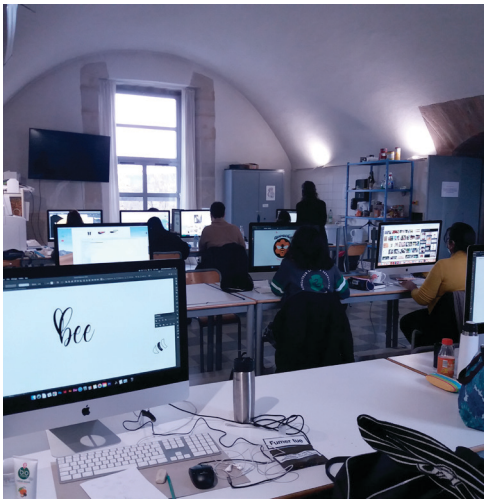

La formation se déroule dans un environnement technique Mac identique à celui rencontré dans les agences de communication visuelle.

Salle informatique dédiée à la qualification Arts graphiques : 80 m2

Ordinateurs : 14 Imac 27'' - accès Internet (fibre), réseau wifi, Creative cloud + 1 serveur relié à un écran plat.

Imprimantes couleur : Epson aculaser CX21N, Epson aculaser C2800 et Epson stylus photo 1400. Scanners : Epson perfect 4870 photo, Epson perfect V350 photo.

L'école met à la disposition des stagiaires des PC portables en cas de formation à distance. Une interface de salle virtuelle pour le regroupement à distance Zoom est accessible via cet identifiant : **227 187 1663**

DESCRIPTIF DU BÂTIMENT :

L'école d'art de Belfort est située au cœur de la vieille ville de Belfort et à proximité immédiate d'équipements culturels et universitaires. Elle occupe depuis 1997 un ancien bâtiment militaire entièrement rénové de 1900m2 d'espaces de cours et d'ateliers dédiés aux pratiques et à l'enseignement des arts visuels, d'un centre de documentation «Archives005», d'un espace d'exposition «La cantine d'art contemporain», d'un jardin d'expérimentation.

REZ-DE-CHAUSSÉE :

1 hall d'entrée + un magasin (stock matériel de cours et de fournitures) : 80m2

Le magasin permet aux stagiaires d'emprunter du matériel :

- 8 appareils photo numérique Nikon & Panasonic, 3 appareils photo argentique, 5 pieds photo, éclairage,
- 1 caméra, 4vidéos projecteur, lecteurs DVD blue ray,
- 4 enregistreurs de son, ensemble Hifi système audio sans fil
- Outillage (scie sauteuse, scie circulaire, perceuse, ponceuse, poste à souder, compresseur...).
- **1 espace d'exposition La cantine d'art contemporain : 200m2**
- **1 atelier de sculpture/céramique : 160m2**

1ER ÉTAGE

- 1 salle de conférence/projection Auditorium : 80m2
- 1 cuisine/laboratoire de transformation : 20m2
- 1 centre de documentation et espace multimédia : 80 m2

L'espace de documentation Archives005 met à disposition des stagiaires :

- Plus de 3000 ouvrages : Catalogues d'artistes, essais théoriques, Histoire de l'art et de l'Architecture, graphisme, métiers d'art et presse spécialisée
- Un espace multimédia équipé de 5 Imac 27» et 4 Imac 21» – suite Adobe CS6 Indesign, Illustrator, Photoshop, logiciel de traitement de texte (passage à l'abonnement Adobe en 2020), d'une imprimante laser couleur A4 avec scanner, d'un écran plat, accès ADSL haut débit, réseau wifi,
- Un photocopieur en libre accès.

- **1 salle dédiée à la classe préparatoire : 80 m2**
- **1 atelier de dessin, peinture, modèle-vivant, gravure : 160 m2**

2ÈME ÉTAGE

- 1 salle informatique dédiée à la qualification Arts graphiques : 80 m2
- 1 labo photo : 20 m2
- 1 salle de cours dédiée à la qualification Arts visuels : 80 m2
- 1 atelier d'illustration/sérigraphie : 80m2
- 1 studio photo partagé avec un atelier d'artiste en résidence : 80 m2
- 1 atelier de peinture : 80 m2

Accès aux Jardins suspendus : espace pédagogique naturel d'expérimentation adossé aux fortifications de Vauban ; les jardins préservent dans leurs hauteurs 1200 m2 de végétation.

LE PÔLE PHOTO :

Studio photo permettant la prise de vue en intérieur : éclairage, fond photographie, appareil réflex, Imac,

Labo photo : 5 agrandisseurs, petits matériels et produits nécessaires pour le développement des films.

LE PÔLE IMPRESSION MÉCANIQUE:

- 2 presses à gravure, produits, encre et petit matériel
- Tables de sérigraphie, table grand format à insoler, jeannette, encres et petit matériel
- La salle de conférence Auditorium est équipée d'un vidéo projecteur et de son grand écran, d'un système son (enceintes, basse et table de mixage).

Appareils photo numérique Nikon & Panasonic, Ipad, 1 caméra, vidéo projecteur, lecteurs DVD, photocopieuse en libre accès.

PLAN DE L'ÉCOLE

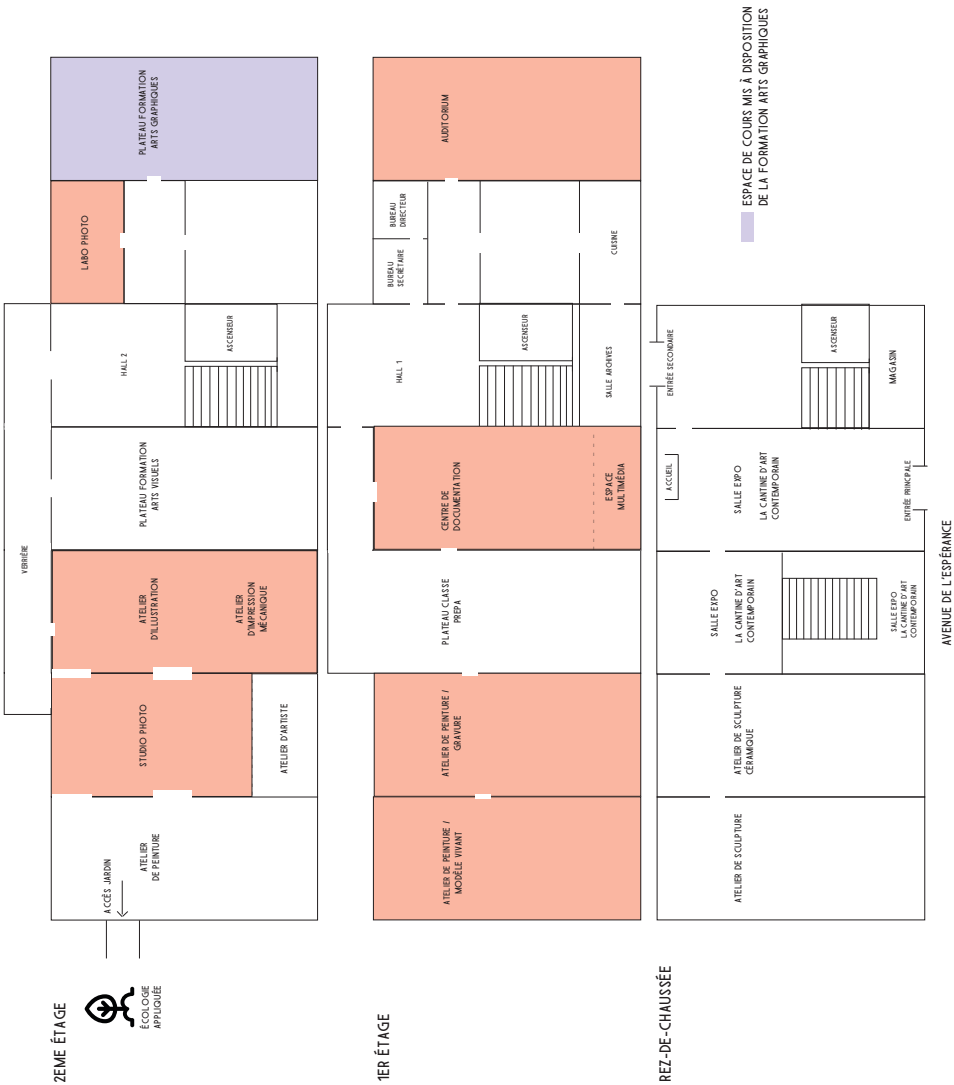

LOCAUX ACCESSIBLES ET PLACES DE PARKING RÉSERVÉES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En direction de Lure
D83
La Savoureuse
Quai Vauban
CENTRE DE CONGRÈS ATRIA
Av. du Capitaine de la Laurencie
En direction de Mulhouse
Vers A36
ECOLE D'ART DE BELFORT G. JACOT
Rue Morimont
CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL - VIADANSE
Av. de l'Espérance
UNIVERSITÉ DE SCIENCES FRANCHE-COMTÉ
Rue Jean Pierre Melville
Rue sous le Rempart
ESTA - ECOLE SUPÉRIEURE DES TECHNOLOGIES ET DES ARTS
MUSÉE DES BEAUX-ARTS - TOUR 41
COMMISSARIAT DE POLICE
Rue du Général Reiset
Rue P Dreyfus Schmidt
CATHÉDRALE ST-CRISTOPHE
PRÉFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT
MAIRIE DE BELFORT
TOUR 46
Rue sous Cambral
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT
CITADELLE DE BELFORT
LION DE BELFORT
En direction de Montbéliard

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h40 à 18h.
Le samedi de 8h40 à 17h.

Les stagiaires de la formation pro, ont la possibilité de suivre gratuitement les cours du soir d'ateliers Beaux-Arts pour adultes.

Brochure : https://www.ecole-art-belfort.fr/wp-content/uploads/2020/06/EAB_ateliers-adultes_20-21_V2.pdf

SE DÉPLACER EN VILLE

Pour se déplacer, la ville dispose de Optymo, un réseau de transport en commun. On peut y accéder avec un pass ou un ticket :

- **Les différents tarifs Pass :** https://www.optymo.fr/pass-tickets/pass-optymo/tarifs/
- **Les différents tarifs Ticket :** https://www.optymo.fr/pass-tickets/tickets/

Informations disponibles dans les Espaces Optymo ou dans les relais Optymo (Bureau de Tabac, certains supermarché, ...)

- On peut également accéder au service pour le prix de 1.50 €/sms + prix d'un SMS en envoyant BUS au 84100. Vous recevrez en retour un SMS à présenter en cas de contrôle. Ce SMS est votre « ticket de bus », valable pendant une heure.
- Les vélos sont mis à disposition dans différents endroits de la ville. Une des stations à vélo se trouve face à l'école. Vous pourrez en disposer sous condition de posséder un Pass Optymo.

DÉJEUNER À L'ÉCOLE

Le centre de formation qui se trouve à promixité du coeur de la ville dispose de plusieurs lieux de restaurations : Crous universitaire, restauration rapides, boulangerie, super-marché (Monoprix), ...

Durant l'heure de midi ou pendant les pauses, les étudiants peuvent manger sur place, dans leur salle de cours. Micro-onde, bouilloire, machine à café et couverts sont disponibles dans la salle, leur usage et leur entretien sont sous la responbsabilité des étudiants. Un distributeur à café est également disponible à proximité de l'entrée de la salle de cours.

POUR ACCÉDER À L'ÉCOLE :

- **À pied :**

Depuis la gare : Aller en direction du Faubourg de france puis Quai Vaudan, Rue Morimont et Av. de l'espérance.

- **À vélo :**

Depuis la gare : Aller en direction de la rue A. Thiers puis Fbg de Montbéliard et continuer sur 120 mètres, prendre à droite sur le Bd S. Carnot, puis la rue Général M-A Reiset, à droite sur la Rue du Maire M. Juteau, la place de la République direction rue G. Pompidou, prendre la Rue sous le Rempart et l'Avenue de l'espérance.

- **En transport en commun (Bus Optymo) :**

Depuis la gare : Prendre le bus 2, arrêt Techn'hom Cravanche, s'arrêter à l'arrêt Clémenceau puis marcher en direction du Marché Frery vers rue Morimont, poursuivre tout droit cette rue jusqu'à arriver en face de l'école.

- **En voiture :**

Autoroute : Prendre D83 en direction de Rue Chantereine.
Depuis la gare : Prendre rue A. Briand en direction de Fbg de montbéliard/D19, aller en direction de Place de la République puis prendre la Rue G. Pompidou en direction de Rue de Chanterie.

LOGEMENT :

Si vous cherchez un logement dans la ville pour être plus proche de l'école, vous pouvez demander à consulter le registre de logements des anciens étudiants, auprès du secrétariat.

Le centre de formation de l'école d'art par sa vocation d'acteur culturel est en lien direct avec différentes structures culturelles et institutions au niveau local et national.

L'école d'art est un membre actif du r**éseau dans le monde de l'éducation culturelle et artistique ANDEA**, réseau des écoles supérieures d'art, universités et acteurs privés de la formation supérieure au sein des milieux professionnels de la production et la diffusion culturelle.

- Seizemille (Réseau régional des acteurs de l'art contemporain)
- TRAC, réseau professionnel de l'aire urbaine Belfort Montbéliard

L'école d'art entretient un **réseau de professionnels dans le domaine du graphisme, de la communication, de l'imprimerie, des nouveaux métiers du web.**

Un accès privilégié aux activités de l'école d'art, un accueil gracieux de réunions professionnelles dans les murs de l'école permettent de développer des rencontres avec les stagiaires et facilitent les opportunités de stages en entreprises.

Actuellement une douzaine d'entreprises locales dans le milieu de l'édition, du graphisme et de la communication et une dizaine d'institutions et structures culturelles locales accueillent chaque année les stagiaires.

Conventions de partenariat et collaborations

L'école d'art de Belfort par sa vocation d'acteur culturel est en lien direct avec différentes structures culturelles et institutions au niveau local et national.

- Viadanse, Centre National Chorégraphique
- Le Granit, Galerie et Scène nationale de Belfort
- La Poudrière, Scène de Musique actuelle de Belfort
- Le Conservatoire Henri Dutilleux du Grand Belfort
- Les musées de Belfort/Montbéliard
- L'espace multimédia Gantner de Bourogne
- Le Frac Franche-Comté
- Le Frac Bourgogne
- Le 19 Centre Régional d'Art Contemporain de Montbéliard
- Le Centre Rhénan d'art contemporain d'Altkirch
- La Kunsthalle, Centre d'art de Mulhouse
- La HEAR
- L'Association Cinémas d'aujourd'hui (Festival international du film Entrevues)
- Le Lycée Agricole de Valdoie
- Le Lycée Condorcet de Belfort
- L'école d'art est un acteur majeur au sein des réseaux professionnels locaux et nationaux:
- Plateforme des écoles d'art de Bourgogne-Franche-Comté
- Seizemille (Réseau régional des acteurs de l'art contemporain)
- TRAC, réseau professionnel de l'aire urbaine Belfort- Montbéliard

L'école d'art de Belfort est membre du réseau APPEA (Association Nationale des Classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art).

- Réseau Graine
- Réseau Coal, art et écologie
- L'école d'art a signé plusieurs conventions avec :
- L'Isba, Ecole supérieure d'art de Besançon
- La Fondation de France
- Oikos, réseaux des centres culturels du Grand Belfort
- Le 19 CRAC Centre régional d'art contemporain de Montbéliard
- Les Musées de Belfort

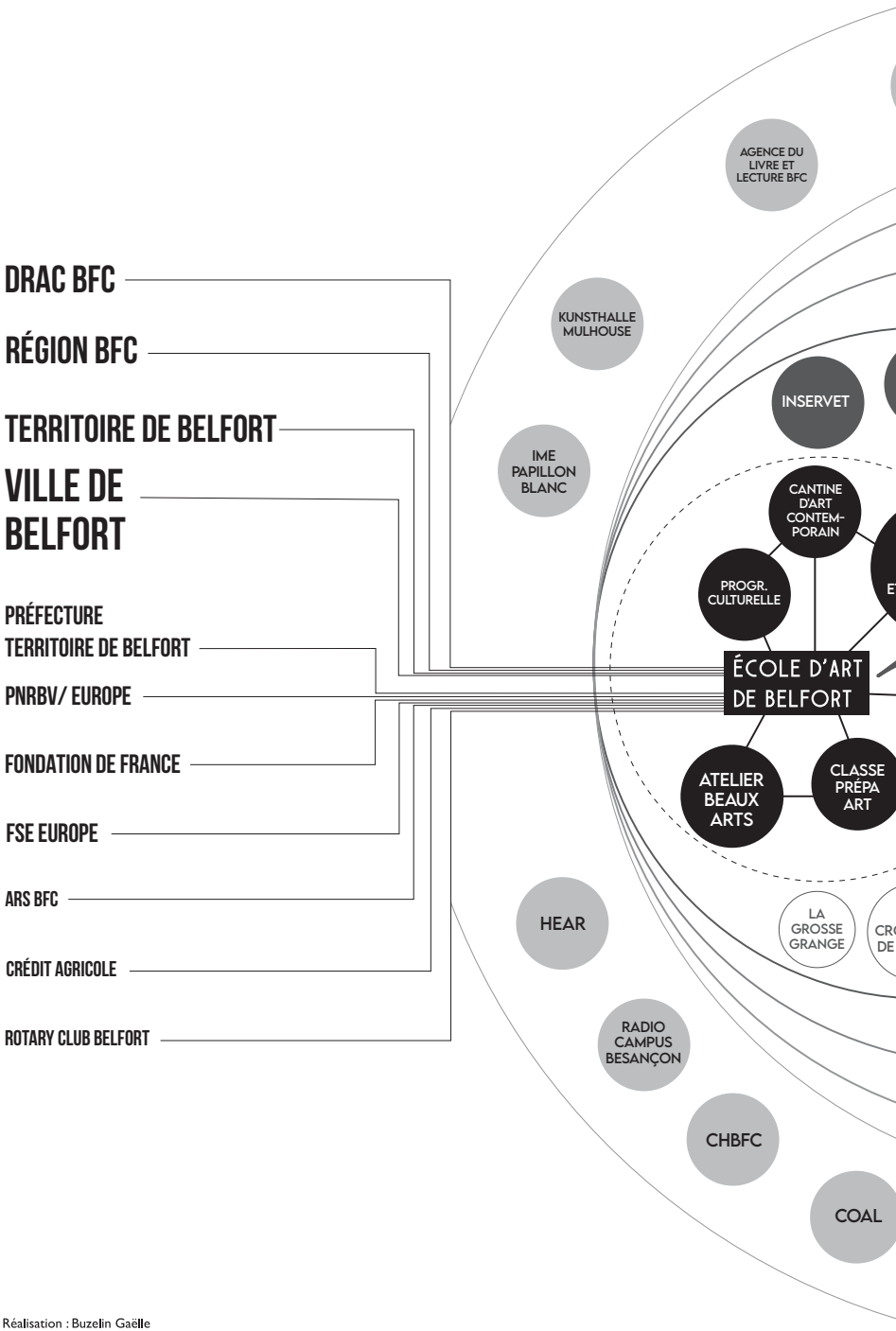

Réalisation : Buzelin Gaëlle

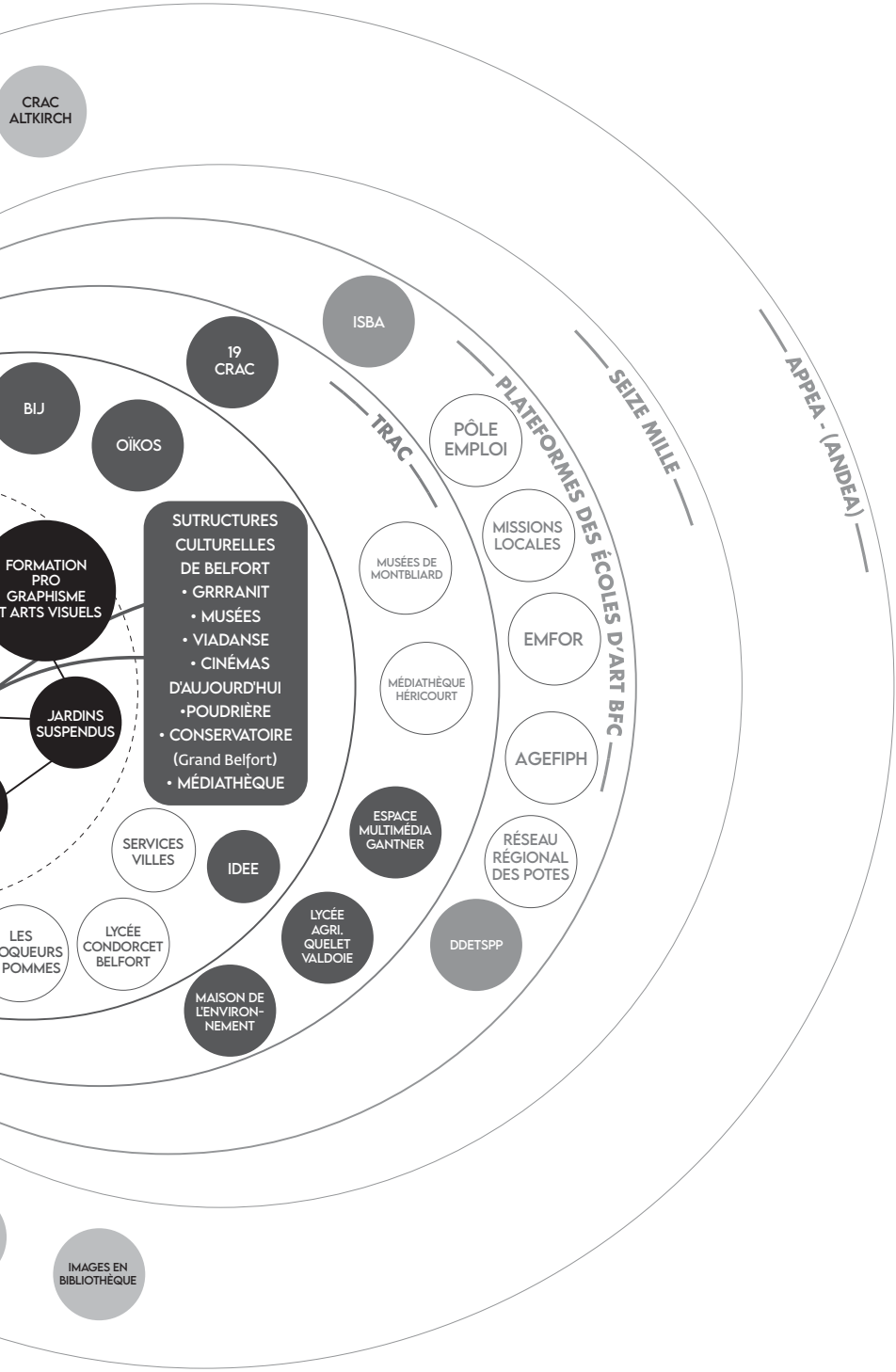
CRAC ALTKIRCH
ISBA
19 CRAC
BIJ
OÏKOS
FORMATION PRO GRAPHISME T ARTS VISUELS
JARDINS SUSPENDUS
SUTRUCTURES CULTURELLES DE BELFORT
• GRRRANIT
• MUSÉES
• VIADANSE
• CINÉMAS D'AUJOURD'HUI
•POUDRIÈRE
• CONSERVATOIRE (Grand Belfort)
• MÉDIATHÈQUE
SERVICES VILLES
IDEE
LES OQUEURS POMMES
LYCÉE CONDORCET BELFORT
MAISON DE L'ENVIRON-NEMENT
LYCÉE AGRI. QUELET VALDOIE
ESPACE MULTIMÉDIA GANTNER
DDETSPP
RÉSEAU RÉGIONAL DES POTES
AGEFIPH
EMFOR
MÉDIATHÈQUE HÉRICOURT
MUSÉES DE MONTBLIARD
MISSIONS LOCALES
PÔLE EMPLOI
IMAGES EN BIBLIOTHÈQUE
TRAC
PLATEFORMES DES ÉCOLES D'ART BFC
SEIZE MILLE
APPEA - (ANDEA)

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

l'Europe s'engage en Bourgogne-Franche-Comté

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

LA RÉMUNÉRATION DU STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A COMPTER DU 1ER MAI 2021

NOUVEAUTÉ
SIMULATEUR DE RÉMUNÉRATION

Aide complémentaire :
200€
versés dès l'entrée en formation

ÉVOLUTION TAUX DE RÉMUNÉRATION

www.bourgognefranchecomte.fr
Retrouvez-nous sur

VOTRE STATUT

Vous êtes à la recherche d'un emploi (vous avez plus de 16 ans), vous entrez sur une formation financée par la Région, vous devenez stagiaire de la formation professionnelle.

La Région Bourgogne-Franche-Comté finance votre formation et peut vous accorder une rémunération durant cette période

En entrant sur une formation, vous vous engagez à :

- **Respecter les modalités de formation** (contenus, horaires, règlement intérieur de l'organisme, règles des entreprises, travaux demandés…)
- **Etre assidu et impliqué** dans votre formation pour atteindre vos objectifs : votre rémunération est calculée avec les feuilles d'émargement.
- **Etre acteur** de votre projet de formation
- **Répondre aux enquêtes de la Région** concernant votre satisfaction et votre situation à l'issue de la formation. Votre réponse permettra à la Région d'ajuster et d'améliorer son offre de formation.

Les étudiants et les personnes en congé parental n'ont pas accès aux formations financées par la Région.

L'AIDE COMPLEMENTAIRE A L'ENTREE EN FORMATION

Dès votre entrée en formation, la Région peut vous verser une aide complémentaire de 200 € * afin de vous aider à couvrir les premiers frais liés à l'entrée en formation. Vous devez en faire la demande avant la fin de la formation. Cette aide sera versée au stagiaire entrant pour la première fois sur la formation (sous réserve de transmission des justificatifs).

**L'aide complémentaire de 200 € ne s'applique pas pour certains dispositifs spécifiques, renseignez-vous auprès de votre organisme de formation.*

VOTRE RÉMUNÉRATION

Certaines formations n'ouvrent pas droit à rémunération. Retrouvez les dispositifs éligibles à la rémunération sur : ***https://www.bourgognefranchecomte.fr/simuler-ma-remuneration***

VOUS ÊTES INDEMNISÉ PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE

Si vous bénéficiez de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi), vous percevrez une allocation de retour à l'emploi- formation versée mensuellement par Pôle emploi ; si en cours de formation, votre allocation Pôle Emploi cesse, la Région peut vous verser une rémunération.

VOUS ÊTES NON INDEMNISÉ PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE

La Région peut vous verser une rémunération.

Ainsi qu'une aide au transport et à l'hébergement.

La Région finance votre protection sociale.

La rémunération est calculée en fonction de la situation familiale et professionnelle avant l'entrée en formation.

VOTRE SITUATION

VOUS ENTREZ SUR UNE FORMATION ELIGIBLE A LA REMUNERATION :

RETROUVEZ LES DISPOSITIFS ÉLIGIBLES À LA RÉMUNÉRATION SUR : https://www.bourgognefranchecomte.fr/simuler-ma-remuneration	**OUI** Programme qualifiant/DAQ/E2C/ création / reprise d'entreprise/ Formations sanitaire et social niveau infra BAC/ Formation se+crétaires de mairie…	**NON** DFL Dispositif de formation linguistique/ Formations sanitaire et social niveau BAC et plus/ PROFOREA / START AGRI…
Indemnisé Pôle Emploi ou par l'ancien employeur du service public	ARE	ARE
➢ Non indemnisé Pôle Emploi ➢ Les retraités inscrits à Pôle Emploi * ➢ Les démissionnaires d'un emploi à temps plein en CDI ** ➢ les personnes en disponibilité, en congé sans solde ou en congé sabbatique ***	RÉMU RÉGION ET AIDE AU TRANSPORT	PROTECTION SOCIALE
Reconnu travailleur handicapé avec ou sans indemnité Pôle Emploi	ARE OU RÉMU RÉGION	ARE OU PROTECTION SOCIALE

* Les retraités inscrits à Pôle Emploi sans indemnité peuvent cumuler leur pension avec une rémunération Région.

* Les démissionnaires d'un emploi à temps plein en contrat à durée indéterminée pourront percevoir une rémunération Région après un délai de carence de 60 jours calendaires (entre la date de fin réelle du contrat et la date de début du droit à la rémunération Région).

* Pour les personnes en disponibilité, en congé sans solde ou en congé sabbatique, le projet de formation devra être validé par un conseiller en évolution professionnelle et la durée du congé/disponibilité devra couvrir la durée de la formation.

Pour bénéficier d'une rémunération Région, vous devez transmettre à l'organisme tous les documents demandés dès votre entrée en formation. L'organisme doit vous accompagner dans le montage de votre dossier. Un dossier complet vous permet d'être rémunéré dans les meilleurs délais !

LA PROTECTION SOCIALE

La protection sociale est **obligatoire** et **indispensable**, quelle que soit votre situation. Dès votre entrée en parcours de formation, elle vous protège en cas de maladie, maternité, accident du travail…

Si vous relevez déjà d'un régime de protection sociale, vous continuez à en bénéficier pendant la formation. Dans les autres cas, vous serez affilié au régime général de sécurité sociale.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION RÉGION

NOUVEAUTÉ SIMULEZ VOTRE RÉMUNÉRATION DIRECTEMENT SUR : WWW.BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR/SIMULER-MA-REMUNERATION NOUVEAUTÉ

La Région confirme la revalorisation de la rémunération des stagiaires en place depuis 2019 et s'adapte aux évolutions nationales annoncées suite au décret du 29 avril 2021.

Chaque mois, votre rémunération est calculée au prorata de vos heures de présence.
Pour une formation à temps partiel, le calcul se fait sur la base des heures de formation effectives soit taux horaire X le nombre d'heures réalisées. Les absences et les jours fériés ne sont pas comptabilisés.

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS (Barèmes applicables à compter du 1er mai 2021)			AIDE AU TRANSPORT
Si vous vous trouvez dans plusieurs catégories, c'est la catégorie présentant la rémunération la plus avantageuse qui sera retenue	Temps plein	Temps partiel	A partir de 16 km (calcul de ville à ville) Distance domicile => centre de formation
JE SUIS À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI :	MONTANT MENSUEL	TAUX HORAIRE	
➲ **J'ai moins de 18 ans**	**455.01 €**	**3.00 €**	A partir de 16 km : 98,79 € par mois
➲ **J'ai entre 18 et 25 ans**	**652.18 €**	**4.30 €**	
➲ **J'ai 26 ans et plus**	**863,00 €**	**5,69 €**	
➲ **J'ai moins de 26 mais je suis dans une des situations suivantes :**			
➲ Personnes veuves, divorcées, séparées depuis moins de 3 ans, ➲ Femmes seules en état de grossesse ayant effectué la déclaration de grossesse et les examens prénataux prévus par la loi ➲ Personnes ayant eu 3 enfants au moins ➲ Personnes assumant seules la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants résidant en France ➲ Jeunes justifiant d'une activité salariée de 6 mois sur une période de 12 mois ou de 12 mois sur une période de 24 mois.	**863,00 €**	**5,69 €**	
➲ **Je suis bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)**			
➲ Suivant une formation à temps partiel		**Montant ASS journalier en vigueur**	
JE SUIS RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH) :			
N'ayant pas 6 mois d'activité salariée ou jeune handicapé à la recherche d'un premier emploi. ICCP incluses.	**1 001,02 €**	**6,60 €**	Remboursement sur justificatifs et sous conditions
Ayant exercé une activité salariée > 6 mois sur une période de 12 mois ou pendant 12 mois sur une période de 24 mois. Salaire antérieur - ICCP en sus.	**Plancher : 910,02 € Plafond : 1 932,52 €**	**Entre 6 € et 12,74 €**	

AIDE À L'HÉBERGEMENT (SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF)

• Si vous avez entre 16 et 17 ans et que vous résidez à moins de 16 km du lieu de formation, vous ne pouvez pas bénéficier de l'aide au transport, mais une aide à l'hébergement de 37.20 € peut vous être versée.

• Si vous percevez une rémunération de 863 € et que vous résidez à plus de 250 km du centre de formation, vous pouvez bénéficier de l'aide à l'hébergement de 101.84 €, non cumulable avec l'aide au transport.

L'ESSENTIEL À SAVOIR

LE STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE NE PEUT PAS PRENDRE DE JOURS DE CONGÉS.

Des indemnités compensatrices de congés payés sont incluses dans votre rémunération. Pour les stagiaires à temps plein, durant les périodes de fermeture du centre de formation (nombre de jours soumis à conditions) votre rémunération est maintenue.

LES ABSENCES NE SONT PAS RÉMUNÉRÉES.

Cependant, sur présentation d'un justificatif, certaines absences (cf Code du travail) n'entraînent pas de retenue sur votre rémunération : mariage, naissance, journée défense et citoyenneté...

L'AIDE COMPLEMENTAIRE

Elle est imposable, assimilée à une rémunération elle doit être déclarée au même titre qu'un revenu professionnel.

LES JOURS FÉRIÉS PRÉVUS PAR LE CODE DU TRAVAIL SONT PAYÉS :

- 1er janvier
- lundi de Pâques
- 1er mai
- 8 Mai
- Ascension
- lundi de Pentecôte
- 14 Juillet
- Assomption (15 août)
- Toussaint (1er novembre)
- 11 Novembre
- Noël (25 décembre).

CHAQUE MOIS :

- L'organisme de formation déclare vos présences.
- Le virement de la rémunération intervient sur votre compte à terme échu entre le 10 et le 20 du mois suivant. Votre banque peut mettre 2 à 3 jours pour effectuer ce virement.

CUMUL AVEC L'ARE OU L'ASS

- La rémunération Région n'est pas cumulable avec l'ARE.
- Le versement de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) est suspendu dès l'entrée en formation.

LES BÉNÉFICIAIRES GARANTIE JEUNES

L'allocation Garantie Jeunes est cumulable avec la rémunération perçue au titre de la formation professionnelle. Au-delà d'un certain montant, l'allocation est dégressive linéairement et s'annule lorsque le total des ressources est égal à 80 % du SMIC.

Rapprochez-vous de votre conseiller Mission Locale.

LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Les rémunérations perçues ainsi que l'aide complémentaire doivent être reportées sur la déclaration trimestrielle du RSA. Selon les montants déclarés et la composition du foyer, le montant du RSA est recalculé. Dans tous les cas le cumul RSA et rémunération ne seront pas inférieur au montant du RSA perçu au départ.

La demande de RSA vaut demande de prime d'activité.

La rémunération et l'aide complémentaire peuvent ouvrir droit à la prime d'activité. **Rapprochez-vous de votre CAF.**

CUMUL EMPLOI FORMATION

- La rémunération est cumulable avec une activité salariée sous réserve que le stagiaire puisse se consacrer pleinement à sa formation dans la limite de 48 heures d'activité par semaine (formation + emploi).

POUR EN SAVOIR PLUS SUR :

M'informer sur le suivi de mon dossier et le versement de ma rémunération

- Adressez-vous à votre **organisme de formation**.
- Lorsque votre **dossier de rémunération est complet,** vous pouvez suivre le paiement de votre rémunération sur le site de la Région : **www.bourgognefranchecomte.fr – Rubrique *En pratique > portail stagiaire***